DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE DE MOUSTÉRU
2, RUE DE LA MAIRIE
22200

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212201560-20251212-TARIFSCOM2026-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

Présents : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Sandrine Tanguy, Éric Le Bonniec, Magalie Le Merrer, Yannick Hocquigny, Cyril Thomas, Enora Hillion, Daniel Le Gac, Gérard Le Merrer, Christian Hervé, Véronique Tréhiou, Christophe Thomas.

Absents : Marie Pernot

Secrétaire de séance : Eric Le Bonniec

Délibération n° 2025/37

Objet : Tarifs communaux 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de reconduire les tarifs 2025 pour l'année 2026 **:**

▸ Cantine garderie scolaire	
Repas élèves	3.00 €
Repas adulte	10,00 €
Goûter de la garderie	1,50 €
L'heure de garderie	1,00 € payable par quart d'heure
Le dépassement de l'horaire de fermeture de la garderie	5,00 € le quart d'heure
▸ Concession aux cimetières	
Concession pour 30 ans	180,00 €
Concession pour 50 ans	250,00 €
Vente d'une cavurne avec concession pour 15 ans	500,00 €
Concession cavurne pour 30 ans	180,00 €
Concession cavurne pour 50 ans	250,00 €
▸ Maison des Associations – Habitants de la commune	
1 repas 1 repas avec matériel audio	320,00 € (plus une caution de 500 €) 360,00 € (plus une caution de 1 100 €)
2 repas 2 repas avec matériel audio	400,00 € (plus une caution de 500 €) 480,00 € (plus une caution de 1 100 €)

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212201560-20251212-TARIFSCOM2026-DE

Apéritif	100,00 €
Café obsèques	100,00 €
Réunion	Gratuit
Les associations communales bénéficient de la gratuité de la salle quelle que soit la manifestation.	
▸ Maison des Associations – Personnes n'habitant pas la commune	
1 repas	400,00 € (plus une caution de 500 €)
Réunion Réunion avec matériel audio	120,00 € 180,00 €
▸ Boulodrome - Habitants de la commune	
Apéritif (excepté le soir)	50,00 €
▸ Boulodrome - Personnes n'habitant pas la commune	
Apéritif (excepté le soir)	80,00 €
▸ Salle de réunion	50,00 €

Pour extrait conforme

Le Maire
Frédéric Le Meur

